

Relais Petite Enfance



Guide de la PETITE ENFANCE

Édition 2026



PAYS
SAINT-FULGENT
LES ESSARTS

"Rayonnant par nature !"

paysfulgentessarts.fr

Edito

PAR



Emilie Duprey

**Vice-présidente en charge
de la Petite Enfance
et de la Jeunesse**

Madame, Monsieur, Chers parents,
La recherche d'un mode d'accueil pour un jeune enfant est une préoccupation majeure pour les parents et nous avons constaté que les besoins en mode de garde ont évolué.

Le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts souhaite vous accompagner dans vos démarches pour répondre au mieux à vos attentes et faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Ce guide de la Petite Enfance vous présente les différents systèmes de mode de garde qu'ils soient privés ou publics, individuels ou collectifs qui existent sur notre territoire.

Le Relais Petite Enfance est, à ce titre, un interlocuteur privilégié et pourra répondre à vos questions.

J'espère que ce guide vous aidera à trouver toutes les informations nécessaires pour choisir la solution d'accueil adaptée à vos besoins.

En proposant à chaque famille un accueil de qualité et diversifié, nous souhaitons avant tout que nos tout-petits soient épanouis.


Emilie Duprey



Sommaire

03

**LES DIFFÉRENTS
MODES D'ACCUEIL
SUR LE TERRITOIRE**

04

**LE RELAIS PETITE
ENFANCE**

08

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

10

L'ACCUEIL COLLECTIF

14

RESSOURCES UTILES

Les différents modes de garde sur le territoire



★ 2 crèches ★ 6 micro-crèches

★ 6 maisons d'assistants maternels (MAM)



☆☆☆ Le Relais Petite Enfance ☆☆☆

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'écoute et d'échanges à destination des futurs parents, des parents et des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile).

Il propose des services autour des axes suivants :

Il s'agit d'un service gratuit et neutre, assuré par des professionnelles qualifiées de la Petite Enfance.



Informier

Les familles à la recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s) : présentation des différents modes d'accueil du territoire, mise en relation avec les assistants maternels et information des différentes aides financières de la CAF et de la MSA.

Les assistants maternels sur la profession, le statut de salarié et la formation continue.

Accueillir et accompagner

Les familles dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur : permanences téléphoniques, entretien sur rendez-vous...

Les professionnels de la garde individuelle du territoire, lors des matinées d'éveil en itinérance et lors des temps d'échanges collectifs ou individuels concernant les pratiques professionnelles.



2 rue Jules Verne
85250 SAINT-FULGENT
02 51 43 81 61

rpe@paysfulgentessarts.fr

paysfulgentessarts.fr (rubrique Petite Enfance)

★★★ Le Relais Petite Enfance ★★★

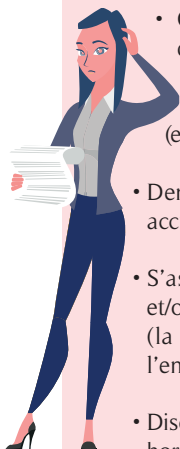
LE CHOIX DU MODE D'ACCUEIL

Le Relais Petite Enfance vous propose :

Un accompagnement dans votre recherche d'un mode d'accueil. À travers un échange, les animatrices du relais vous aident à préciser le projet d'accueil de votre enfant : vos attentes, vos besoins... Elles peuvent ensuite vous présenter les différents modes d'accueil (collectifs et individuels, privés et publics), présents sur le territoire.

Les clés pour choisir son mode d'accueil

- Choisir un accueil près de chez vous
- Observer et visiter les lieux (pièces dédiées à l'enfant, jeux, jardin...)
- Demander les activités proposées (en intérieur, en extérieur)
- Demander le nombre d'enfants accueillis
- S'assurer de la cohérence éducative et/ou du projet d'accueil mis en place (la propreté, les repas, l'éveil de l'enfant...)
- Discuter des modalités d'accueil (les horaires, le contrat, le règlement, les congés, les retards le soir, la fourniture des repas, des couches...)



Votre mode d'accueil en un clic !

Pour connaître les différents modes d'accueil existants (accueil individuel et collectif), vous pouvez consulter le site internet **monenfant.fr**.

Pour connaître la liste des assistants maternels et/ou des MAM, vous pouvez consulter le site internet **vendee-enfance.fr**.



Vous êtes à la recherche d'un assistant maternel ?

Le RPE vous propose de diffuser votre offre d'emploi auprès des assistants maternels de votre secteur de recherche.

Contactez le service pour obtenir le formulaire afin d'y renseigner vos besoins (jours et horaires d'accueil, secteur de recherche, âge de l'enfant...). Les professionnels disponibles reviendront alors vers vous pour vous proposer un accueil.

Le RPE peut également vous adresser la liste des assistants maternels agréés par commune.



En fonction du mode d'accueil, une participation financière CAF ou MSA est versée soit aux gestionnaires soit directement aux parents allocataires.

★★★ Le Relais Petite Enfance ★★★

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS ET LES FUTURS PARENTS

Le Relais Petite Enfance vous propose :

- ★ Des informations sur **les démarches administratives et les aides financières** liées à l'emploi d'un assistant maternel ou d'un professionnel de la garde à domicile :
 - bulletins de salaire
 - déclaration du salarié
 - mensualisation
 - convention collective...
- ★ Des informations sur **les droits et devoirs des salariés et des employeurs.**
- ★ Une écoute dans la relation salarié/employeur.
- ★ Une orientation vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.
- ★ Des réponses à vos questionnements autour de la parentalité et du bien-être de l'enfant.



Parents employeurs : droits et devoirs



Les droits :

- Chaque mois, **vous pouvez bénéficier du Complément libre de choix du Mode de Garde (CMG). La demande pour en bénéficier se fait en ligne sur le site caf.fr.**
- Chaque année, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu.

Les devoirs :

- Chaque mois, verser le salaire et les indemnités à votre salarié.
- Chaque mois, déclarer cette rémunération sur **pajemploi.fr**.
- Informer l'assistant maternel de son droit à la formation continue.
- À la fin du contrat, respecter le préavis et verser les indemnités liées à la rupture.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Le Relais Petite Enfance vous propose :

★ **Des informations sur la profession :**

- procédure d'agrément
- contrat de travail
- rémunération

★ **Un soutien à l'exercice de la profession** d'assistant maternel ou de garde d'enfant à domicile.

★ **Un lieu d'animation et de rencontres pour les professionnels :** matinées d'éveil en itinérance sur chacune des communes, soirées à thème, analyses de pratiques...

★ **Des informations sur l'accès à la formation :**

- formation initiale obligatoire pour obtenir l'agrément
- formation continue pour approfondir ses connaissances et renforcer ses compétences

★ Des informations sur **les droits et devoirs des salariés et des employeurs.**

★ Une écoute dans la relation salarié/employeur.



Les matinées d'éveil : des rencontres collectives pour les professionnels et les enfants

Dans le cadre de leurs missions, les animatrices du Relais Petite Enfance proposent des matinées d'éveil pour les professionnels de l'accueil individuel accompagnés des enfants qui leurs sont confiés.

C'est un espace d'observation, d'échanges et de partage entre professionnels et un lieu d'animation pour les enfants.



Pour les enfants, un lieu de socialisation, d'éveil, de jeux, d'échanges et de découvertes.

★★★ L'accueil individuel ★★★

L'ASSISTANT MATERNEL

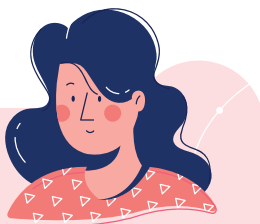
L'assistant maternel

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui **peut accueillir simultanément de 1 à 4 enfants maximum**. Il peut exercer à son domicile ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

L'exercice de ce métier n'est possible qu'après l'obtention d'un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental, après avis du service de PMI (Protection Maternelle et Infantile).

L'assistant maternel agréé est directement employé et rémunéré par la famille, quelque soit son lieu d'exercice.

Au quotidien, il accueille et accompagne les enfants et les familles. Il assure la prise en charge globale des enfants (alimentation, hygiène, sommeil, éveil, développement affectif) dans un lieu adapté et sécurisé.



Les droits :

- Un statut d'assistant maternel
- Des avantages sociaux
- Un régime fiscal particulier
- Des droits à la formation continue
- Des droits syndicaux

Le regroupement d'assistants maternels

Les assistants maternels ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur activité au sein d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels).

Les MAM permettent à plusieurs assistants maternels d'accueillir chacun 4 enfants simultanément dans un même local garantissant la sécurité et la santé des enfants.

La vie associative des assistants maternels

Les assistants maternels peuvent aussi adhérer à une association pour leur permettre de se retrouver entre collègues lors de matinées, organiser des temps forts et proposer aux parents employeurs une tarification horaire commune.

Il en existe 4 sur le territoire de la Communauté de communes.

Assistants maternels : droits et devoirs

Les devoirs :

- Respecter le contrat
- Favoriser la sécurité, le bien-être et l'éveil de l'enfant
- Informer la PMI si changement de situation
- Accueillir dans le respect de l'agrément et de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

★★★ L'accueil individuel ★★★

LA GARDE À DOMICILE

Le professionnel de la garde à domicile

Le professionnel de la garde d'enfants à domicile exerce au domicile de la famille. Il assure la prise en charge d'un ou plusieurs enfants et peut également faire quelques tâches ménagères, à la demande des parents.

Pour être professionnel de la garde à domicile, il n'est pas obligatoire de disposer d'un diplôme ou d'un agrément.

L'accueil à domicile peut se faire, soit en emploi direct, soit par le biais d'un prestataire (ex. : ADMR, O2, Nounou ADOM...).

Accueil en emploi direct

Lorsque la famille embauche directement le salarié à son domicile, elle en est l'employeur. Selon les termes du contrat de travail, la garde d'enfants peut se faire en garde simple (seul) ou partagée (en partageant les frais avec une autre famille).

Accueil par un prestataire

Lorsque la famille fait appel à un prestataire, l'intervenant au domicile de la famille est salarié d'une association ou d'une entreprise habilitée. La famille est totalement déchargée de toutes obligations d'employeur et règle une facture de prestation de services.



Pour recruter un professionnel de la garde à domicile ou faire appel à un prestataire, vous pouvez consulter :

- servicesalapersonne.gouv.fr
- francetravail.fr

Vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance pour obtenir des informations sur les démarches administratives et les aides financières liées à l'accueil à domicile.



★★★ L'accueil collectif ★★★

L'accueil collectif

Les établissements collectifs d'accueil du jeune enfant du territoire peuvent accueillir **de 12 à 39 enfants**.

Ces structures permettent aux jeunes enfants de se préparer petit à petit à la séparation avec leur environnement familial tout en favorisant les relations avec d'autres enfants et adultes.

Les crèches et micro-crèches peuvent être **en gestion publique** (Communauté de communes ou commune) ou **privée** (association ou entreprise).

Ces établissements collectifs proposent différents types d'accueil : **régulier, occasionnel et d'urgence, pour les enfants à partir de 2 mois 1/2**.

Les enfants accueillis sont pris en charge par **une équipe qualifiée et pluridisciplinaire**, engagée dans une réflexion pédagogique et dans un parcours de formation professionnelle.

L'accueil se fait dans les locaux adaptés et spécialement aménagés pour le bien-être et l'éveil des enfants.



Les tarifs sont établis en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge de la famille (barème établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales). **Simulation sur monenfant.fr**

★★★ L'accueil collectif ★★★

LES MICRO-CRÈCHES

Les micro-crèches ont une capacité d'accueil de 12 enfants simultanément.
Le territoire dispose de 6 structures privées.

LES CINQ MÉLODIES

Chavagnes-en-Paillers

- Gestion privée
- Accueil de 7h à 18h30 du lundi au vendredi
- Possibilité d'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence (selon les places disponibles)
- Accueil des enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés



Pépinière d'entreprises de la Promenade
90 allée du Grand Calvaire
85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

06 46 43 77 87
lescinqmelodies@gmail.com
lescinqmelodies.fr

LES CINQ MÉLODIES

Saint-Fulgent

- Gestion privée
- Accueil de 7h à 18h30, du lundi au vendredi
- Accueil des enfants de 2 mois ½ à 4 ans, non scolarisés
- Possibilité d'accueil régulier, occasionnel, ou d'urgence (selon les places disponibles)



ZA de la Métairie
85250 SAINT FULGENT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

06 52 73 50 46
lescinqmelodies@gmail.com
lescinqmelodies.fr

AU RYTHME DES EXPLORATEURS

Les Brouzils

- Gestion privée
- Accueil de 6h15 à 19h15, du lundi au vendredi
- Accueil des enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisé
- Possibilité d'accueil régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel



○ Accueil en périscolaire les mercredis et vacances scolaires, pour les enfants en 1^{ère} année de maternelle

Zone de la Colonne 3, 85260 Les Brouzils

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

07 49 07 91 46 - 02 28 15 72 29
aurythmedesfrimousses@gmail.com

★★★ L'accueil collectif ★★★

LES MICRO-CRÈCHES (suite)

Les micro-crèches ont une capacité d'accueil de 12 enfants simultanément.
Le territoire dispose de 6 structures privées.

AU PAYS DES MINIS

Les Essarts, Essarts-en-Bocage

L'établissement abrite deux micro-crèches
« Les Ministars » (11 places) et « Les Minimoy » (12 places).

- Gestion privée
- Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45
- Possibilité d'accueil régulier, à temps fixe ou variable et en accueil occasionnel
- Possibilité d'accueil, les après-midis, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires
- Accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans

 **7 bis, 7 ter rue du Pont Bonneau**
Zone d'activités La Belle Entrée
Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE

RENSEIGNEMENTS ET PRE-INSCRIPTION
(sur le site internet, sans engagement) :
02 51 42 35 01 ou 06 88 41 19 72
aupaysdesminis@gmail.com
aupaysdesminis.fr

AU RYTHME DES FRIMOUSES

Les Essarts, Essarts-en-Bocage

- Gestion privée
- Accueil du lundi au vendredi de 6h15 à 19h30 (5h45 - 20h45 réservé au partenariat d'entreprises)
- Accueil des enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés
- Possibilité d'accueil régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel
- Accueil en périscolaire les mercredis et vacances scolaires, pour les enfants en 1^{ère} année de maternelle

 **2 impasse du Moulin**
Vendéopôle de la Mongie
Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
07 49 07 91 46 - 02 51 34 55 13
aurythmedesfrimousses.fr

LES TIBIDOUS

Sainte-Florence

- Gestion privée
- Accueil du lundi au vendredi de 7h à 19h
- Possibilité d'accueil régulier ou occasionnel (11 places + 1 place accueil d'urgence)
- Accueil des enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés

 **41 rue des Primevères**
85140 Sainte-Florence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
06 67 60 73 10
tibidous.social@gmail.com
les-tibidous.meeko.site/bienvenue

★★★ L'accueil collectif ★★★

LES CRÈCHES

Le territoire dispose de 2 structures publiques.

CRÈCHE À PETITS PAS

Saint-Fulgent

- ☐ Gestion publique intercommunale
- ☐ Capacité d'accueil de 30 places
- ☐ Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- ☐ Possibilité d'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence
- ☐ Accueil des enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés résidant sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts



**8 rue Jules Verne
85250 SAINT-FULGENT**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

02 51 34 26 28
apetitspas@paysfulgentessarts.fr
paysfulgentessarts.fr

CRÈCHE GOLLY RÊVE

Les Essarts, Essarts-en-Bocage

- ☐ Gestion publique intercommunale
- ☐ Capacité d'accueil de 39 places
- ☐ Accueil du lundi au vendredi de 7h à 19h
- ☐ Possibilité d'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence
- ☐ Accueil des enfants de 10 semaines à 5 ans résidant sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts



**1, rue Jacques Golly
Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

02 52 40 00 04
gollyreve@paysfulgentessarts.fr
paysfulgentessarts.fr



★★★ Ressources utiles ★★★

Conseil Départemental - Direction de la Solidarité et de la famille Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

18 rue Galliéni • 85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 44 21 71

Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF) Territoire Nord-Est :

Avenue de Gaulle - 85500 LES HERBIERS
02 51 67 61 00
mdsf.herbiers@vendee.fr

- **Puéricultrices de secteur MDSF Saint-Fulgent** : 02 28 85 76 00
- **Puéricultrices de secteur MDSF Essarts en Bocage** : 02 28 85 75 60

CAF de La Vendée

109, boulevard Louis-Blanc • 85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 09
32 30

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Travailleurs sociaux CAF du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts :

02 51 44 72 56

Site internet des allocations familiales CAF : caf.fr

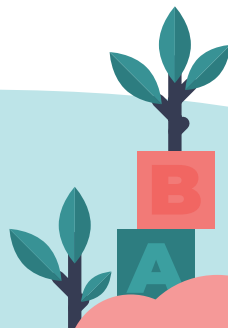
Site internet pour accompagner les parents : monenfant.fr

MSA Loire Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur • 85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 36 88 88

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
loire-atlantique-vendee.msa.fr

Travailleurs sociaux MSA : 02 51 36 89 07



★★★ Ressources utiles ★★★

LES RESSOURCES PARENTALITÉ

Être parents 85

Site dédié aux familles de Vendée avec de multiples ressources et toutes les actualités petite enfance et parentalité : évènements, conférences, ateliers...

etreparent85.fr

Les 1000 premiers jours

Site dédié aux parents de jeunes enfants : pourquoi les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont importants ? Comment accompagner son enfant ?

Retrouvez sur ce site des clés pour répondre à toutes vos questions (grossesse, naissance, santé, alimentation, sommeil...).

1000-premiers-jours.fr

Allo Ecoute Parents

Service d'écoute au téléphone, anonyme et individualisé pour les parents qui s'interrogent ou qui sont confrontés à une inquiétude dans la relation avec leur enfant, quel que soit son âge.

02 51 06 31 44 • ecoute-parent-85.fr

Pôle Ressources Handicap Vendée

Service de proximité qui favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap entre 0 et 17 ans et qui propose des temps de répit pour les familles en demande.

Contactez le Pôle Ressources Handicap pour obtenir des informations, des conseils, un accompagnement ou un soutien.

02 28 85 71 40 • poleressourceshandicap@vendee.fr



PAYS SAINT-FULGENT LES ESSARTS

"Rayonnant par **nature**!"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

RELAIS PETITE ENFANCE

2, rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT

Tél. 02 51 43 81 61 | rpe@paysfulgentessarts.fr

www.paysfulgentessarts.fr

